

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS Interventions Urgentes Collèges Publics reçus à disposition du Département

Article 2317312 – S/Fonction 221

Lors de sa réunion pour le vote du Budget Primitif 2006, l'Assemblée Départementale a approuvé une enveloppe de **40 000 €** destinée à financer des travaux revêtant un caractère d'urgence dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion le dossier du collège Pierre Darasse à Caussade.

Madame le Principal nous a fait part de problèmes rencontrés sur le chauffage et la production d'eau chaude de son établissement.

Lors d'une visite sur le site, il a pu être constaté :

Production eau chaude

Le mitigeur général des douches ne remplit plus sa fonction du fait de son ancienneté, l'eau chaude à la sortie des pommes de douches avoisine les 60 ° C. Il a donc été nécessaire de remplacer cette pièce dont le coût s'élève à la somme de **1 896,45 € TTC**.

Chauffage

Une pompe mono vitesse de la chaufferie est tombée en panne entraînant des problèmes sur toute la distribution eau des corps de chauffe de l'ensemble de l'établissement. Au vu de la vétusté de cette pompe, environ 20 ans, il a été procédé à son remplacement dont le montant s'élève à la somme de **4 251,92 € TTC**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver les interventions ci-après :

Collège Pierre Darasse à Caussade

- Remplacement du mitigeur général des douches : **1 896,45 € TTC**
- Remplacement d'une pompe sur la chaufferie : **4 251,92 € TTC**

que je vous demande d'imputer à *l'Article 2317312 – S/Fonction 221* du Budget Départemental 2006 (Interventions Urgentes),

La situation de la ligne susvisée serait la suivante :

A – Autorisation de programme.....	40 000,00 €
B – Engagement à ce jour.....	/
C - Engagement à la présente Commission.....	6 148,37 €
D – Reliquat.....	33 851,63 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-14

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
Interventions Urgentes
Collèges Publics reçus à disposition du Département
Article 2317312 – S/Fonction 221**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le remplacement du mitigeur général des douches d'un montant de 1 896,45 € TTC et le remplacement d'une pompe sur la chaufferie d'un montant de 4 251,92 € TTC au collège Pierre Darasse à Caussade ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental (interventions urgentes).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,